

**Témoignage** → Michel Baudvin, 53 ans, viticulteur à Cormicy et président de coopérative utilise TER'Paie avec beaucoup de satisfaction.

## Michel Baudvin :

# «J'invite les viticulteurs à utiliser TER'Paie»

**M. Baudvin, vous êtes viticulteur, pourquoi établissez-vous les fiches de paie de vos salariés plutôt que de confier ce travail à un prestataire ?**

Je réalise les fiches de paie informatiquement par économie. Faire appel à un prestataire occasionne des coûts, une facturation à la feuille de paie. De plus j'aime beaucoup travailler sur informatique. Chaque mois, je réalise une fiche de paie pour mon salarié permanent. En plus de celui-ci, j'ai des tâcherons, une quinzaine de palisseurs et cet été, j'ai eu vingt-sept vendangeurs. L'intérêt du programme réside dans le fait qu'on peut faire dès le premier jour des vendanges des simulations de paies de façon à prévoir avec la banque la somme dont la société aura besoin pour payer les vendangeurs qui demandent à être réglés en espèces.

**Quels autres avantages avez-vous cherché à trouver dans l'informatisation de la gestion des salaires ?**

Pouvoir faire des projections pour anticiper des salaires quand on est pris par le temps. Cela permet aussi de connaître la masse salariale.

**La législation en droit social évolue constamment, comment gérez-vous les évolutions ?**

L'avantage est de recevoir des mises à jour très rapidement et de pouvoir être tout de suite en accord avec les changements qui peuvent intervenir : loi TEPA, allègements Fillon... S'il fallait faire manuellement les fiches de paie je devrais sans cesse m'interroger pour savoir si tout est bien respecté. Je ne me fais jamais de souci. Si j'ai une question, je sais qu'elle trouvera

rapidement une réponse. La communication avec l'assistance s'effectue par téléphone, par fax ou par mail.

**Avec le recul, quels conseils donneriez-vous à un employeur en quête d'une solution informatique ?**

Une démonstration du logiciel est indispensable. Elle permet de vérifier que l'outil est adapté aux cas particuliers qui se posent au viticulteur sur son exploitation. L'avis des autres utilisateurs permet également de se faire une idée plus juste. Pour ma part, j'ai réussi à convertir à TER'Paie certains de mes confrères car la solution proposée est la plus pratique et la plus rapide. Je n'ai vraiment aucun souci au niveau de mon programme paie et j'invite les viticulteurs à le découvrir et à l'utiliser.



Michel Baudvin : «l'avantage de TER'Paie est de recevoir des mises à jour très rapidement».